

L'ASSOCIATION,

Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Ce JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 cent. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. GAUGUIN, rédacteur en chef, rue St.-Martin, N° 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N° 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS.

ECHAUFFOURÉE DE BOULOGNE.

Rien de plus ridiculement conçu, de plus maladroitement combiné, de plus misérablement terminé que l'échauffourée de Boulogne.

L'éducation princière, à ce qu'il paraît, est l'éducation la plus détestable que puisse recevoir un homme.

Quoi ! parce que Napoléon, entouré de l'éclat de la victoire, a réussi à une époque où le gouvernement était dégradé et sans force, à s'emparer du pouvoir et à s'élever un trône sur des lauriers, un de ses neveux, encore tout jeune, dont les antécédents sont ridicules, s'imaginera qu'à son gré, au premier appel, il imposera sa dynastie et un régime, même odieux avec l'empereur, à une nation démocratique, qui ne respire que pour la liberté ! Il n'a donc pas réfléchi, cet insensé, que les prétendants n'ont plus cours en France ! Il n'a donc point étudié notre histoire depuis un demi siècle ! Il n'a donc point remarqué le mouvement progressif de notre époque ! Il n'a point compris qu'on n'esaurait plus remuer la France de 89 et de 1830, qu'avec des idées de liberté et d'égalité pour lesquelles depuis la prise de la Bastille elle a tant de fois versé son sang !

Sans doute le pays a gardé et conservera profondément le souvenir glorieux du plus grand génie des temps modernes, parce que Napoléon a illustré la nationalité française ; mais le pays ne se croira jamais, pour cela, inféodé au premier venu, parce qu'il se dira de sa famille. Et, en vérité, M. Louis-Bonaparte s'abuse étrangement, s'il croit raviver à son profit l'immense popularité de son oncle ; il ne réussira même pas à attirer à lui quelques vieux grognards habitués à une intéressante sensiblerie en l'honneur de leur empereur, mais dont le fétichisme est loin d'être partagé par toute la France.

Tous les renseignements publiés sur la folle tentative de M. Louis Bonaparte se réunissent pour le faire prendre en pitié.

En voici le résumé :

Il a furtivement quitté l'Angleterre sur le paquebot anglais, la *Cité d'Edimbourg*, et est arrivé à trois heures et demie du matin à Vimereux, avec le général Montholon, le colonel Voisin, le chef de bataillon Parquin, le capitaine Messonnot, M. Laborde ancien commandant de place de Cambrai, et quelques autres officiers et environ cinquante domestiques affublés tant bien que mal de l'uniforme du 40^e de ligne qui tient garnison à Dunkerque.

De Vimereux, ce cortège se dirigea vers Boulogne ; il parvint à la caserne où il fut secondé par un lieutenant du 42^e, mais d'où il fut bientôt forcé de se retirer après avoir blessé un soldat. Il se mit alors à parcourir quelques rues aux cris de : *Vive l'Empereur !* en distribuant des proclamations et jetant de l'argent aux passants. Repoussé sur plusieurs points, il se réfugia au pied de la colonne de la grande-armée ; il en fut expulsé par les gendarmes et les

gardes nationaux accompagnés des autorités de Boulogne. Alors il se dispersa dans les champs et regagna la plage ; Louis Bonaparte et la plupart des siens s'emparèrent d'un canot qui chavira ; mais un canot du paquebot sur lequel ils étaient venus, s'étant avancé, ils se précipitèrent à l'eau pour le rejoindre. On leur cria de se rendre et on fit une décharge sur eux, deux furent tués et plusieurs blessés, parmi lesquels le chef de cette échauffourée. On chercha alors à les sauver et bientôt tous furent saisis et conduits au château de Boulogne.

M. Louis Bonaparte en a été extrait par ordre du gouvernement et conduit à Ham.

Les papiers distribués par les adhérents de ce jeune prétendant, consistaient en un décret, un arrêté et trois proclamations, le tout daté de Boulogne et imprimé en Angleterre.

Le décret prononçait la déchéance de la dynastie actuelle, et la dissolution des chambres, instituait un gouvernement provisoire dont M. Thiers était nommé président, et confiait le commandement des troupes rassemblées à Paris au maréchal Clausel et au général Pajol.

L'arrêté nomme un sous-préfet à Boulogne, appelle des volontaires à se former en compagnies moyennant une indemnité de 5 francs une fois payée et 1 franc par jour ; fait des réquisitions forcées de chevaux, chariots, paille, foin, avoine, et menace d'un jugement militaire ceux qui n'obéiront pas.

Les proclamations sont adressées au peuple français, à l'armée et aux habitants du Pas-de-Calais ; ce sont de grotesques parodies du style le plus boursoufflé de Napoléon. Dans l'une d'elles, Louis Bonaparte annonce qu'il a des amis puissants à l'extérieur comme à l'intérieur. Vent-il faire comprendre par là qu'il s'est entendu avec les ennemis de la France pour instituer violemment sa dynastie ?

Les auteurs de cette folle tentative ont à peine su la défendre ; ils ne sont venus à Boulogne que pour se faire pourchasser, saisir et emprisonner de la façon la plus misérable. Ils ont manifesté depuis, pour la plupart, des regrets et un désespoir qui prouvent jusqu'à quel point étaient grandes leurs illusions, et combien leur déboire a dû être amer.

Maintenant, le parti bonapartiste, s'il y avait un parti bonapartiste, est mort pour jamais. Il ne se relèvera pas de cette escapade insensée, digne d'un prétendant de comédie ou de mélodrame. En France le ridicule tue.

Il importe toutefois de savoir si M. Louis Bonaparte ne s'est point allié aux ennemis de la France, à ceux qui ont poursuivi incessamment son oncle et l'ont si cruellement torturé à Sainte-Hélène ! Alors au lieu de pitié, le peuple français auquel il s'est adressé n'aura plus pour lui que haine et mépris.

Une ordonnance insérée dans le *Moniteur*, renvoie devant la cour des pairs les auteurs de l'affaire de Boulogne. Il faut bien que la noble chambre, annihilée sous le rapport de l'action parlementaire, serve à quelque chose à tous les ministères quise succèdent ! Au milieu de la dégradation générale de tous les pouvoirs, la pairie en se faisant,

fut forcée de quitter l'Égypte.

C'est de cette époque que date l'élévation de Mohammed-Aly, au rang qu'il occupe.

À la tête des troupes qu'il commandait, il eut à disputer la souveraineté du pays dont nous nous retirions, à des partisans de l'Angleterre et aux Mamelouks qui avaient survécu aux sanglantes batailles qu'ils avaient soutenues contre les Français. Les circonstances le favorisèrent, son génie fit le reste.

Appelé deux fois au pachalik du Kaire par une partie des habitants eux-mêmes épuisés par la guerre et fatigués des calamités de l'anarchie qui lui succéda pendant quelque temps ; installé par la Porte qui voulait bientôt, mais en vain, le renverser, Mohammed Aly n'était pas le moins digne de succéder aux chefs de partis qui désolaient alors l'Égypte. Mais il ne pouvait considérer sa puissance comme assurée, tant qu'il resterait quelques débris de ses ennemis. N'ayant pu réussir à les écraser par la force, il voulut les anéantir par la ruse et l'assassinat. L'extermination des Mamelouks fut l'un des premiers actes de son gouvernement.

Si l'on a égard aux mœurs du pays, aux traditions du pouvoir oriental, et surtout à l'horrible despotisme exercé par les Mamelouks, on se sent peu disposé à flétrir l'assassin et à plaindre les victimes. Une espèce de proconsulat, composé de vingt-quatre officiers, jadis esclaves (*), égaux par leur ignorance, par leur ambition, par leur fanatisme, comme par leur autorité, ayant pour chef un d'entre eux, choisi par eux, sous le titre de *cheikh-el-beked* (seigneur du pays), opprimait l'Égypte et l'ensanglantait dans des dissensions continuelles. Ces soudards parvenus, dévorés de vices infâmes, soutenus par des esclaves achetés de leurs deniers, soldats comme eux, ne parvenaient à la puissance qu'au moyen des complaisances les plus honteuses pour leurs maîtres et se faisaient un jeu de l'intrigue, de la trahison et du meurtre ; le plus souvent ils égorgeaient le possesseur du pouvoir pour prendre sa place. Leur règne n'était qu'une orgie ; leur administration n'était qu'un massacre. Le sultan ottoman Sélim, après les avoir vaincus, leur avait accordé

(* Les Mamelouks, c'est à-dire hommes achetés n'étaient pas égyptiens ; ils étaient Géorgiens ou Circassiens. Leurs maîtres les faisaient élever comme leurs enfants ; mamlouks comme eux, ils en formaient des soldats aguerris et souvent léguaient au plus habile de ces esclaves leurs biens et leurs dignités, au détriment de leurs enfants. Chaque chef en avait de trois à quatre cents, selon sa fortune.

comme tribunal extraordinaire, l'instrument judiciaire de vengeances de tous les cabinets du juste-milieu, ne sentira-t-elle point qu'elle travaille elle-même incessamment à sa déconsidération ? C'est son affaire. De son côté, le juste-milieu, en se défiant du jury pour toutes les affaires politiques, prouve combien l'entoure la confiance de la nation sur laquelle il se vante si souvent de s'appuyer.

En traduisant M. Louis Bonaparte et ses séides devant la cour des pairs, on le pose sur un théâtre où ils auront plus d'avantages, pour donner un certain intérêt à leur cause, que s'ils eussent eu à répondre de leurs actes devant le jury. Et puis, quoi de plus absurde que de placer le neveu de Napoléon en présence de juges exceptionnels dont la plupart, renégats de tous les régimes, ont prêté serment de fidélité à l'empereur et à sa famille ? A coup sûr les accusés leur rappelleront fièrement leurs antécédents et ils leur demanderont si, à leurs yeux, c'est le succès et la force qui justifient la légitimité des dynasties.

Comment un ministère soi-disant parlementaire, qui avait promis la modification des lois de septembre en ce qui concerne les attentats à déferer à la cour des pairs, un ministère présidé par M. Thiers qui a de si grandes prétentions à l'habileté, a-t-il pu commettre une telle faute et une semblable maladresse ? A moins que M. Thiers ne veuille porter un dernier coup de grâce à la chambre aristocratique ! A la bonne heure.

BULLETIN POLITIQUE.

La pacification de la Syrie, on devait s'y attendre, sans changer les dispositions du cabinet anglais, va modifier actuellement ses résolutions. Il est certain que lord Palmerston s'est laissé séduire par les intrigues des plénipotentiaires de la Russie ; il avait cru que l'époque était favorable pour se déclarer en hostilité ouverte contre la France ; mais les événements contrarient momentanément sa politique.

Les villes manufacturières de l'Angleterre, que la guerre peut ruiner complètement, sont loin d'être décidées à supporter actuellement les éventualités terribles d'une conflagration générale. Dans une réunion de dix mille habitants de Birmingham, il a été adopté une résolution qui déclare que la patrie est trahie en faveur d'une puissance étrangère. On a accusé lord Palmerston d'avoir été soudoyé par la czar de Russie pour fomenter l'esprit d'hostilité entre la France et l'Angleterre et on doit solliciter une enquête à cet égard et demander la tête du coupable. D'un autre côté, 20,000 ouvriers de Glasgow ont fait parvenir à la chambre des lords des pétitions, dans lesquelles ils demandent le renvoi des ministres et l'ouverture d'une enquête sur les derniers actes de leur administration. Ces pétitions, il est vrai, n'ont pas eu de suite, mais elles ne témoignent pas moins de la réprobation que soulève la politique du cabinet anglais.

une sorte de charte, en vertu de laquelle il leur abandonnait le gouvernement de l'Égypte, en concurrence avec un divan ou conseil de régence où ils intrigueraient pour obtenir l'omnipotence, et avec un pacha turc qu'ils déposaient ou qu'ils assassinaient quand il ne pouvait réussir à les diviser. Dans les derniers temps, ce pacha n'était plus qu'un fantôme qu'ils renversaient d'un souffle. Mohammed-Aly n'était pas homme à subir un pareil rôle.

Après s'être battu contre eux avec des chances diverses, Mohammed-Aly proposa une transaction qui leur abandonnait la Haute-Égypte. Il se réservait le reste du pays. Pendant que lui dominait au Kaire, les Mamelouks, de l'autre côté du Nil, se tenaient réunis à Ghizéh. Un jour donc, il les invita à un dîner qu'il donnait dans la citadelle à l'occasion de la circoncision de son fils. La plupart, déjà alléchés par ses caresses et surtout par la confiance qu'il leur avait montrée précédemment, en se rendant lui-même, sans suite, parmi eux, refusèrent d'écouter les conseils du vieil Ibrahim-bey, dont la défiance prévoyait l'issue de cette fête ; ils se rendirent donc à l'invitation. Tout se passa d'abord à merveille ; ils furent reçus à bras ouverts. Cet accueil trop flatteur, au lieu d'éveiller leurs soupçons, les enchança. Tout-à-coup, au moment où s'appretait à sortir de la citadelle pour déboucher sur la grande place de Rouméliéh, ils se trouvaient engagés dans les sinuosités difficiles d'un passage étroit et escarpé, les balles sifflent de toutes parts, les victimes tombent. En vain veulent-ils reculer, ils sont cernés et égorgés. Un seul Mamelouk, qui se trouvait à l'arrière, put rétrograder dans la cour de la citadelle ; il enfoua ses larges éperons dans les flancs de son cheval et le précipita sur la place par dessus un rempart d'une hauteur de plus de cent pieds. L'intrépide animal fut brisé du coup, son maître eut le bonheur d'échapper sain et sauf et parvint à s'enfuir à Constantinople.

Cette exécution semblait devoir amener une ère nouvelle pour la malheureuse Égypte ; elle changea son sort sans l'améliorer. Au lieu de vingt-quatre tyrans, elle n'en eut plus qu'un. Dans leurs dissensions, les premiers oubliaient parfois la population inoffensive ; seul maître du pays, Mohammed-Aly ne l'épargne jamais. Son bras de fer atteint partout.

Une circonstance faillit un instant ramener l'ancien état de choses avec de nouveaux hommes. Bien qu'il eût largement récompensé la fidélité de cette longue queue de Rouméliotes et d'Albanais qui avaient suivi sa fortune, Mohammed-Aly en essaya de discipliner à l'euro-péenne ses fanatiques compagnons d'armes, avait vivement heurté

Feuilleton de l'Association.

L'ÉGYPTÉ SOUS MOHAMMED-ALY.

Mohammed-Aly peut avoir soixante-quinze ans. Sa taille est peu élevée, mais non dépourvue de grâce ; sa tête se dresse sur de fortes épaules ; au premier aspect, son visage coloré semble posséder encore toute la fraîcheur d'un âge qui n'est plus ; sa longue barbe, d'une blancheur éclatante, ne lui imprime point ce type de vieillesse dont elle est ordinairement l'indice ou la compagne ; sa physionomie révèle le sentiment de l'énergie joint à l'expression d'une indicible bonté ; son maintien est plein de dignité ; sa démarche, presque coquette, diffère essentiellement de l'allure lourde et compassée des enfants du Prophète ; son regard brille d'un feu pénétrant, fascinateur ; son sourire fin et spirituel corrige le léger défaut d'une expression sarcastique qui contracte sa bouche ; animé par la conversation, son geste devient facile et gracieux ; sa phrase, courte, précise, incisive, revêt alors l'image d'une pensée aussitôt exprimée que conçue. Aborde-t-on un de ces sujets de tous les jours, de tous les instants, sa causerie s'échappe piquante et légère, entremêlée de joveux propos, et souvent accompagnée d'un de ces bons proverbes d'Orient, qui laissent un difficile accès à la réplique. Mais dans la haute discussion des intérêts de l'Égypte, sa parole se produit, lente, grave comme les matières qui le préoccupent ; sa physionomie inquiète se voile d'une teinte pâle, son regard perd de son éclat naturel, ses yeux se creusent et les rides du septuagénaire sillonnent le front du réformateur égyptien.

Mohammed-Aly est né en Macédoine, de parents pauvres ; ses premières années se sont écoulées dans une simple boutique ; il était marchand de tabacs.

Le hasard, qui semble favoriser particulièrement les hommes appelés à jouer un grand rôle, l'arracha à sa vie modeste pour le mettre sur la voie des destinées qui l'attendaient. Il fit partie des troupes armées que la Porte, secondée par l'Angleterre, envoya en Égypte contre l'expédition française. Il s'y distingua par sa bravoure, et après de glorieux combats, il fut promu aux grades les plus élevés.

On sait comment notre armée, abandonnée par Bonaparte, privée de ses meilleurs généraux, confiée, après l'assassinat de Kléber à Abdallah-Menou, dont le caractère était au-dessous de sa position,

Travaux publics. — Canaux.

2^{me} ARTICLE.

Dans un article précédent, nous avons émis quelques considérations générales sur l'un des trois projets mis en avant pour la jonction de la Gironde et de la Charente avec la Loire, par voie de canalisation.

Nous avons dit que cette conception, toute grande qu'elle peut être, n'a pas, quant aux résultats d'utilité publique, l'importance que semblent y attacher les auteurs de l'exposé que nous examinons, parce que la communication par eau, assez peu directe d'ailleurs, qu'elle tend à établir entre l'Océan et l'Est de la France, existe déjà par la Loire et qu'ainsi le besoin de cette voie nouvelle n'est pas absolu. Nous avons dit encore que les intérêts qui doivent y rencontrer le plus d'avantages, sont ceux des localités que cette voie de communication traversera, mais que cependant ces avantages s'amoindrissent, si l'on considère et le peu de matières que ces pays fournissent au transport et leur peu de valeur, comparée aux droits énormes de péage à établir. Nous avons dit enfin, que ces circonstances prennent encore de la gravité par les difficultés d'exécution que présenteraient les travaux et par les dépenses extraordinaires qu'ils entraîneraient, tant à cause du relief saillant du pays qu'ils doivent traverser, que de la dureté des roches, appartenant généralement aux terrains primitifs, qu'il faudra couper; difficultés qui nous semblent telles, d'après le peu que nous avons pu voir sur un point de notre département, à Bayes, que nous ne craignons point d'affirmer que, quelque élevées que soient les évaluations, elles tromperont encore toutes les prévisions.

Il importe donc, il est sage, en présence de ces redoutables obstacles, de baser l'appréciation des résultats qu'on se propose, sur les certitudes les plus complètes et les plus irréfragables, et de repousser toute supposition fondée sur des éventualités, spéculatives il est vrai, mais aussi fort incertaines. On doit rechercher si la somme des intérêts de toute nature, qui se rattachent au projet en général, fait équilibre aux efforts dépensés pour l'exécuter, abstraction faite de la direction à donner au tracé, sur lequel nous ne pourrions être éclairés que par les documents contradictoires fournis par les autres localités.

Or, la question d'art discutée, quelle est la condition à laquelle l'ouverture d'un canal est rigoureusement obligée de satisfaire? C'est d'avoir de l'aliment de transport. Quel est donc le degré de certitude que cet aliment existe? Les auteurs du projet le composent des fers du Haut-Périgord, des houilles qui bordent l'Allier, des kaolins et antimoinés de la Haute-Vienne, des argiles réfractaires de ce département et de la Dordogne, de marbres, granits, chaux et plâtres.

Sur les 500,000 quintaux bruts, (chiffre indiqué par eux), employés par les forges du Haut-Périgord, le produit net, quant aux poids à transporter, est insignifiant; du reste, il ne saurait aller à Bordeaux et sur d'autres points du littoral, où les fers du Cher et de la Nièvre arriveraient par la Loire à de meilleures conditions, les forges des Pyrénées étant en possession exclusive de ces marchés qui en sont alimentés de manière à ne pas laisser accès à d'autres produits.

Ce canal n'ouvrirait pas, non plus, un débouché nouveau aux houilles de la vallée de l'Allier, sur les points du littoral de l'Océan, où elles peuvent arriver maintenant tout aussi économiquement par la Loire et où elles n'arrivent pas parce que les houilles anglaises sont meilleures et s'y livrent à meilleur marché.

Restent donc les kaolins, les antimoinés, les argiles réfractaires, les marbres, granits, chaux et plâtres.

A quel chiffre s'éleverait donc cette exportation de kaolin? Pourquoi les auteurs de l'exposé ne le donnent-ils pas? Admettons que Saint-Yrieix alimente, en dehors de son

ne pouvaient plus lui opposer aucune résistance. Tous les Turcs, auxquels il distribuait des commandements et des sinécures, n'avaient d'ailleurs d'autre parti à prendre que de s'attacher à lui. Il se vit maître absolu, il gouverna donc en maître. Il trancha bientôt du sultan, délivra des firmans, nomma des pachas; il devint enfin dominateur tout-puissant de l'Égypte.

A cette époque, des voyageurs européens parcouraient ses états; il les recevait amicalement et cherchait à les enrôler à son service. Il les interrogeait sur Bonaparte dont il enviait la gloire; il apprenait, dans leurs récits, les mœurs, la politique, les idées européennes; il leur demandait des conseils qu'il suivait quelquefois. Il commença par réformer son éducation, et, malgré son âge, il se fit apprendre à lire par un de ses mamelouks, Hassan-Effendi, depuis Hassan-Bey, et aujourd'hui contre-amiral. Il tenta quelques innovations qui le séduisirent. Des Anglais créèrent et dirigèrent pour lui des manufactures où le travail des fellahs, mal nourris et mal vêtus, lui rapporta d'immenses bénéfices. Un français lui avait discipliné le noyau d'une armée, un autre français M. de Cérisy lui créa plus tard une marine. D'autres européens fondèrent des écoles destinées à lui fournir les hommes nécessaires à son administration et les officiers indispensables à son armée et à sa marine.

C'est dans ces circonstances que fut instituée l'école d'Abou-Zabel, aujourd'hui transférée à Kasr-el-Ayn entre le Kaire et le vieux-Kaire, sur les bords du Nil. Un vaste hôpital avait été établi dans une ancienne caserne à Abou-Zabel près de Kanka, où se trouvaient campés les troupes égyptiennes. Pour soigner les soldats malades, Clot appela près de lui d'autres médecins français et italiens, enrôlés comme lui dans l'armée et se fit adjoindre de jeunes arabes dont il forma autant d'élèves. L'hôpital fut transformé en école. Des interprètes y furent attachés et traduisirent les leçons des professeurs. La langue française devint la partie essentielle de l'enseignement. Grâce à la persévérance et à l'activité de Clot, des succès réels furent obtenus. Ce dernier en profita pour décider le pacha à envoyer en France les élèves les plus distingués, afin d'achever leur éducation. Il les y amena lui-même.

A ces jeunes gens on en joignit d'autres, Turcs, Arméniens, Arabes, Abyssiniens, destinés à étudier, les uns l'art militaire, les autres l'administration et les sciences, arts et métiers dont l'application pouvait être utile en Égypte. Leur nombre s'est élevé à près de cent trente, dans le cours de quatre années. Quelques-uns ont été répartis en Angleterre et en Allemagne. Il y en eut un, Hassan-effendi qui alla même aux États-Unis. Malheureusement cette mission égyptienne, dont j'aurai à parler plus tard avec détails, n'a pas rendu tous les services que l'on pouvait en attendre.

Eblouis par les réformes du vice-roi, des voyageurs qui n'ont pu voir ses innovations que d'une manière superficielle, en ont fait un régénérateur de l'Égypte. Des hommes séduits par ses présents ou par l'admiration, des journaux subventionnés secrètement par lui ont exalté ses œuvres. D'un autre côté, des ennemis ardents l'ont attaqué

Interpellé dans la chambre des communes sur le traité de Londres, lord Palmerston a avoué le fait de la convention, mais en dissimulant ses intentions. Il a protesté que l'Angleterre était d'accord avec nous sur le but de la conservation de la Turquie, et qu'elle ne diffère que sur les moyens, et il a prétendu, malgré les dénégations de M. Thiers, que le cabinet français a été informé des négociations des quatre puissances.

A en juger par l'accueil que plusieurs journaux ministériels français ont fait à ces déclamations hypocrites, on peut déjà supposer que notre cabinet est disposé à de honteuses concessions. Bien que l'Angleterre ne se soit désistée d'aucune de ses prétentions sur l'Égypte et la Syrie, bien qu'elle demeure dans les mêmes termes d'hostilité contre Mohammed-Aly et contre nous, bien qu'elle continuera à exercer sourdement son influence dissolvante sur l'empire ottoman, on exaltera les palinodies de langage de lord Palmerston comme si on avait obtenu un éclatant triomphe; on se maintiendra pacifiquement dans l'isolement que la convention de Londres nous a fait en Europe; on oubliera l'affront que la France a reçu; et, jusqu'à ce que la Sainte-Alliance ait pris toutes ses mesures et agisse ouvertement, on se félicitera d'avoir habilement détourné le danger d'une conflagration européenne! Nous attendons impatiemment les événements, et nous redoutons les nouvelles humiliations que des gouvernants anti-nationaux nous feront encore subir.

Déjà le *Constitutionnel*, organe particulier de M. Thiers, qui, il y a quelques jours, lançait la foudre, en est venu à découvrir que les intentions actuelles du ministre anglais sont excellentes, et il regrette les *malentendus* qui se sont élevés entre la France et l'Angleterre. C'est une planche de salut que le *Constitutionnel* présente à la lâcheté de ses patrons. Cette manière de se mettre à plat-ventre devant les quatre puissances engagées par un traité auquel elles ne veulent pas renoncer, a inspiré au *National* le dilemme suivant, auquel il faut espérer que M. Thiers voudra bien répondre.

« De deux choses l'une, cependant : ou la politique d'isolement était vraie hier, ou elle était fautive; si elle était vraie, elle l'est encore, car aucun acte sérieux n'est venu changer sa position; si elle est fautive, vous devez continuer à mettre le pays sous les armes, car le pays est tout seul contre l'Europe unie; si elle était fautive, vous n'êtes que de misérables histrions, et le jeu que vous avez joué mérite qu'on vous chasse avec mépris. Mais non, ce qu'on avait annoncé n'était pas faux; le fait décisif subsiste; il est avoué, reconnu par lord Palmerston; il l'a expliqué même de manière à faire rougir cette sottise diplomatique française qui s'est laissée duper depuis le premier jour jusqu'au dernier. Eh bien! c'est le traité qui est l'insulte, c'est le traité qui est la menace; c'est le traité qui avait tracé vos devoirs; et si vous ne les remplissez pas, voici ce qu'on dira, ce qu'on imprime déjà : c'est que M. Thiers n'est pas seulement un fanfaron, mais un misérable instrument d'agiotage; c'est qu'il a voulu faire du bruit pour passer des marchés sans concurrence, gagner des millions et venir ensuite nous déclarer, au bout de trois semaines : Il n'y a rien de nouveau, qu'une différence de six francs dans les fonds publics! On ne manquera pas de le dire, on ne manquera pas même de le croire, et si M. Thiers renonce à armer la France, il rendra vraisemblables les plus flétrissantes calomnies. »

leur orgueil et leurs préjugés religieux. Un jour qu'il les passait en revue, dans le désert de Kouba, à trois lieues à l'orient du Kaire, ils tirèrent sur lui. Quelques hommes de sa suite tombèrent; son fils fut blessé à ses côtés. Il garda son impassibilité, feignit de croire à une maladresse par suite d'une manœuvre mal exécutée; il remit la revue à un autre jour et revint en hâte s'enfermer dans sa citadelle contre laquelle pendant quelques jours vinrent s'abattre impuissantes les fureurs de cette soldatesque révoltée. Il finit par l'apaiser au moyen d'une transaction.

Quelques négociants chrétiens avaient été pillés par les insurgés; il les réunit et les indemnisa de leurs pertes. Ce trait de générosité envers des commerçants était nouveau en Égypte, où les Mamelouks au contraire avaient étouffé toutes les industries par leurs ravages et leurs rapines. Mohammed-Aly voulait évidemment adopter un système différent de celui qu'avaient suivi ses prédécesseurs. Mais avant de porter ses efforts vers l'industrie, il voulait s'organiser une armée. Malgré la bravoure des bandes indisciplinables avec lesquelles il avait combattu, il comprenait leur faiblesse. Cependant il lui était impossible de les façonner à la discipline et il avait à créer d'organiser des troupes régulières. La tenacité de volonté qui le caractérisait s'alliait chez lui à une patience admirable qui sait attendre les événements, et à une sagacité habile à saisir les occasions.

Il profita de la nouvelle, annoncée prématurément, d'une seconde invasion anglaise, pour disséminer, dans le Delta, ces soldats rebelles, sous prétexte de leur faire garder les côtes. Pendant ce temps-là, il fit exercer dans la Haute-Égypte ses mamelouks particuliers et ceux de son fils par un officier français qui lui avait offert ses services. Le colonel Selves faillit plusieurs fois être assassiné par ses orgueilleux et fanatiques élèves, mais le désir du succès l'enflammait; il se fit apprendre par eux les exercices militaires auxquels ils étaient habitués et à son tour il les forma, comme pour amuser leur curiosité et défier leur habileté, aux évolutions françaises. Peu à peu, ils prirent goût à la nouveauté et se façonnèrent à la discipline. Alors ils furent nommés officiers et à leur tour servirent d'instructeurs à des paysans arabes recrutés de force dans les villages et mis à leur disposition par les ordres du pacha. Ces fellahs servirent de leur côté à former d'autres soldats recrutés comme eux. L'armée nouvelle compta bientôt 25,000 hommes. Un homme de mérite, attaché à Mohammed-Aly, Ethem-Bey, qui à force d'études avait appris, dans des livres européens, les mathématiques et les connaissances nécessaires à la fabrication des armes, organisa des ateliers militaires. Conseillé par M. Drovetti, alors notre consul-général, le vice-roi demanda à la France des officiers et des médecins. Le lieutenant général Boyer, qui depuis a quitté l'Égypte, fut envoyé par Belliard pour achever l'organisation des nouvelles troupes. Un officier de santé de Marseille, Clot, parti comme aide-major pour cette patrie orientale où il devait s'illustrer et s'enrichir.

Appuyé sur des bataillons dévoués et disciplinés, Mohammed-Aly se trouva assez fort pour bouleverser l'Égypte à son gré. Les Albanais

rayon, vingt fabriques, et c'est beaucoup trop dire, car il y a du kaolin en beaucoup d'autres lieux, il y en a même d'inexploité dans la Nièvre; prenons, pour moyenne de la consommation annuelle de chacune de ces fabriques, 50,000 kilo. Vingt couplages transporteront toute leur exploitation. Pour l'antimoine, ce qu'il en faut dans les arts, bien que son emploi soit général, ne mérite pas d'entrer en ligne de compte dans les transports utiles à un canal. Quant aux argiles réfractaires, aux marbres, aux chaux et aux plâtres, où veulent-ils les porter? La ceinture de sédiment qui entoure leurs contrées en est remplie de tous côtés. Qu'ils aillent donc en Bretagne, en Normandie, dans notre Morvan et en cent autres lieux, mieux situés que les leurs, ils verront des masses de granits inexploités, faute d'emploi.

Dans cette nomenclature ils ont oublié leurs eaux-de-vie; elles s'écoulent par la mer, et ce qu'en reçoit l'intérieur, alimenté qu'il est par celles du Languedoc, inférieures il est vrai en qualité, mais à meilleur marché, ne vaut pas qu'on en parle.

Sont-ce nos produits qu'il comptent recevoir? Malheureusement, c'est encore une illusion que nous sommes obligés de détruire. S'ils ne peuvent exporter, il ne leur sera rien importé. Un pays ne peut recevoir qu'à la condition de donner; c'est ce qui explique pourquoi l'argent ne reste pas dans les contrées improductives, puisqu'il est obligé de tenir lieu d'un produit qui manque et qui serait donné en échange du produit reçu.

En résumé, nous pensons que les auteurs de l'exposé s'exagèrent les avantages de leur projet, s'en dissimulent les obstacles et prennent leur désir pour la réalité. Cependant, nous applaudissons à la mesure du gouvernement qui en a ordonné l'étude, dût ce travail n'avoir pour objet que de dissiper, par la lumière de la discussion, ce sentiment injuste de jalousie qu'ont fait entendre quelques départements envers d'autres plus favorisés qu'eux de la nature.

Le gouvernement manquerait à ses devoirs en n'aidant pas au développement des ressources de certaines contrées; mais il est bon de démontrer aux autres que si l'on ne leur prête pas la même assistance, ce n'est pas par suite d'une injuste partialité; mais parce qu'elle serait trop coûteuse et trop stérile en même temps. Nous croyons aussi qu'une enquête commerciale est nécessaire pour compléter le travail d'art exécuté par les ingénieurs. Jusque-là toute démonstration des conseils-généraux pour ou contre le projet de canalisation en question, nous paraît inopportune.

COUR D'ASSISES DE LA NIÈVRE.

DOUBLE EMPOISONNEMENT.

Marie Hugon, veuve de Pierre Guyonnet, comparaitra, le 21 de ce mois devant la cour d'assises de la Nièvre, comme prévenue d'empoisonnement sur la personne de son mari et d'un enfant du premier lit de ce dernier.

Les faits signalés dans l'acte d'accusation se résument ainsi. Marie Hugon, veuve en premières noces d'Etienne Guinault, se remaria le 31 juillet mil huit cent trente neuf avec un nommé Pierre Guyonnet, qui avait lui-même perdu une première femme; chacun des deux époux avait deux enfants de son union précédente.

Suivant l'acte d'accusation, Marie Hugon, pendant le temps de son veuvage remontant à cinq années, avait perdu toute espèce de retenue et s'était livrée indistinctement à tous les hommes dont le hasard l'avait rapprochée; il en était un surtout, auquel elle s'était spécialement abandonnée et qui avait eu la principale part à ses débauches; quoi qu'il en soit, le mariage fut conclu et chacun amena au domicile commun l'un des enfants de son autre lit, Marie Hugon une fille et Guyonnet un garçon du nom de Joseph, âgé de six ans.

Cette union, commencée sous de tels auspices, dut être encore compromise par la contrariété qu'aurait éprouvée la prévenue, en apprenant que celui auquel elle s'était livrée, au lieu de lui offrir les ressources qu'elle avait espérées, avait des dettes. Elle eut même à répondre à différentes sommations de paiement. Dès lors elle avait manifesté la plus grande aversion pour lui.

avec passion. En général on a été injuste envers lui; on a trop vanté et trop condamné ses actes.

Il ne faut pas se le dissimuler, c'est un homme remarquable sous bien des rapports; mais c'est un ambitieux habile et un cruel despote.

Mohammed-Aly, devenu pacha d'Égypte, pouvait peut-être y jouer un beau rôle, en constituant solidement une nationalité égyptienne. Mais il s'est laissé entraîner par les vertiges d'une ambition toute personnelle et aveugler par l'égoïsme. Il s'est contenté d'être conquérant et de jouir de sa conquête; il n'a réellement pas su être civilisateur. Il s'est emparé de l'Arabie, de la Syrie et de toute la région africaine qui s'étend des limites de l'Égypte jusqu'aux frontières de l'Abysinie et au lieu de gouverner ces contrées, il n'a songé qu'à les exploiter. Leur réunion sous une seule domination pourrait cependant être si avantageuse!

Placée sous une direction civilisatrice et féconde, cette vieille Égypte, qui a civilisé l'Occident, unissant à elle l'Arabie et la Syrie, eut pu renaitre à son antique splendeur et redevenir l'entrepôt de l'ancien monde. Au moyen des caravanes du Darfour, du Sennar et du Fegzan, qui arrivent chaque année au Kaire, elle pénétre dans les parties intérieures du continent africain; elle entretient des relations avec l'Inde par Yambo et Djeddah; Damas lui ouvre les portes du golfe persique par Bagdad et Bassora; à Alep se réunissent et la route qui débouche de l'Égypte, traverse la Syrie pour aboutir à la Mer Noire, et celle qui, prenant son point de départ à la mer Caspienne, passe par Tauris, Mardin, Orfa et Alep, en communication avec la Perse, l'Arménie, le Diarbékir, le Kourdestan, et tous les pays qui confinent à cette dernière mer. Cette métropole d'un nouvel empire musulman, embrasse ainsi dans ses relations une partie de l'Afrique intérieure et l'Asie occidentale.

La France doit seconder en Égypte, comme très-favorable à ses intérêts, la constitution d'une succursale de l'empire ottoman, car c'est une barrière puissante opposée à l'essor envahissant de l'ambition moscovite d'une part et de l'influence britannique de l'autre.

Malheureusement la nationalité égyptienne telle que l'a faite Mohammed-Aly, il ne faut pas hésiter à l'avouer, peut s'éteindre avec lui ou au moins avec Ibrahim-Pacha son fils. Les innovations éphémères du pacha ne la sauveront pas d'une ruine inévitable, quand éclatera la révolution imminente dans laquelle sera bouleversé un jour tout l'empire ottoman.

Mais aujourd'hui, quoiqu'en soutenant des intérêts particuliers mais légitimes, Mohammed-Aly, n'en remplit pas moins par sa puissance une mission avantageuse à l'équilibre européen et surtout aux intérêts de la France. La France lui doit aide et protection, si elle veut empêcher que la Méditerranée ne devienne un lac russe ou anglais.

C. GAUQUIN.

(La suite à un prochain numéro.)

Dans les premiers jours de novembre dernier, Guyonnet fut atteint de douleurs d'estomac et de vomissements qui l'obligeaient à garder la maison; son fils fut attaqué des mêmes symptômes, d'une manière alarmante. Celui-ci mourut dans la soirée pendant que son père, malgré ses souffrances, était allé, à l'instigation de sa femme, en pèlerinage à Saint-Loup. Dans cette circonstance, Marie Hugon aurait montré la plus grande indifférence auprès du cadavre et elle aurait excité par ses propos l'indignation d'une personne que le hasard avait amenée dans sa maison. Guyonnet parvint à se guérir; mais il tomba de nouveau malade, d'une manière aussi brusque qu'inattendue, dans la soirée du 28 janvier dernier; il ressentait les mêmes symptômes qu'il avait éprouvés en même temps que son fils. Il mourut dans la nuit du 29 au 30.

A peine la nouvelle de cette mort fut-elle répandue, que les soupçons, éveillés trois mois auparavant par le décès du jeune Guyonnet, se renouvelèrent avec plus d'intensité; le maire de la commune refusa le permis d'inhumation dont la demande lui était faite, et dès ce moment, les inquisitions de l'accusée furent visibles; sa douleur qui, jusque là, avait été calme et modérée, éclata en sanglots, surtout à l'arrivée de la même personne qui lui avait reproché son impassibilité près du cadavre de l'enfant; son anxiété se trahissait par des paroles dont le caractère devenait de plus en plus accusateur: *Je suis une femme perdue*, disait-elle, et, cependant, aux explications qu'on lui donnait des mesures prises par l'autorité locale, dont l'attention avait dû être frappée par deux décès si brusques et si rapprochés, elle s'écriait: *Je n'ai jamais manqué de poison d'aucune espèce, mort aux rats ou autre, je ne sais pas comment c'est fait*; puis, faisant allusion à la possibilité d'un trépas volontaire, elle ajoutait en parlant de son mari: *Et s'il s'était fait du mal lui-même, il faudrait donc que j'en fusse victime*. Soigneuse de réunir toutes les circonstances de nature à corroborer cette idée: *Combien n'y en a-t-il pas*, disait-elle, *qui s'étranglent ou qui se noient*! Elle rappelait ensuite les cas de mort subite qui étaient à sa connaissance; celui-ci était mort en mangeant sa soupe, celui-là en dansant; mais bientôt ramenée comme par une force supérieure à cette idée d'empoisonnement, qu'elle avait déjà repoussée sans qu'on la lui imputât lors du décès de son beau-fils, elle redisait encore à propos de son époux: *Est-ce que ce serait ma faute s'il s'était empoisonné lui-même*? Elle s'agitait sur sa couche, paraissait en proie aux crises les plus violentes, et laissait échapper périodiquement ces paroles: *Je suis une femme perdue*! Vainement, pour la calmer, ses voisins lui répétaient qu'elle n'avait rien à craindre, puisqu'elle était innocente, leurs consolations étaient sans efficacité.

La justice fit procéder à l'autopsie du corps de Guyonnet, l'estomac et les intestins furent soumis à une scrupuleuse analyse, dont le résultat fut que le mort avait été occasionné par de l'arsenic. Le corps du jeune Guyonnet fut exhumé et offrit également les traces d'un empoisonnement.

Marie Hugon fut arrêtée, et elle aurait elle-même confié au guichetier de la prison qu'elle avait acheté pour dix sous d'arsenic chez un pharmacien, qu'elle avait remis cette substance à son mari, que peu de jours après, celui-ci avait préparé dans une assiette, un mélange de cette poudre avec de la farine pour empoisonner les souris, mais qu'ayant eu l'imprudence de sortir un moment, le jeune Joseph aurait profité de l'absence de son père pour prendre cette assiette et y mettre de la soupe qu'il aurait commencé à manger.

Elle aurait encore avoué au guichetier, que pour se venger de son mari qui l'avait menacée et maltraitée, elle avait préparé des pommes de terre frites empoisonnées que celui-ci aurait mangées en son absence.

Mais elle aurait modifié cette dernière déclaration devant le juge d'instruction, en disant que ce serait son mari qui aurait lui-même empoisonné ces pommes de terre.

C'est en raison de ces faits que Marie Hugon, veuve Guyonnet, comparaitra devant la cour d'assises, comme accusée d'avoir commis un double empoisonnement sur la personne de son mari et de son beau-fils.

Samedi dernier, le conseil de révision du département de la Nièvre a arrêté la liste définitive du contingent de la classe de 1840. Nous donnons ci-après l'indication du dernier numéro appelé au service dans chaque canton.

Tous les jeunes gens qui ont obtenu des numéros plus élevés, sont définitivement libérés du service militaire, conformément à l'art. 28 de la loi du 21 mars 1832.

- Cosne, 67. — Donzy, 54. — La Charité, 74. — Pouilly, 30. — Prémery, 66. — Saint-Amand, 51. — Brinon, 59. — Clamecy, 67. — Corbigny, 58. — Lormes, 86. — Tannay, 55. — Varzy, 64. — Decize, 87. — Dornes, 54. — Fours, 74. — Nevers, 135. — Pougues, 81. — St-Banin-d'Azy, 41. — St-Pierre, 70. — Saint-Saulge, 61. — Château-Chinon, 105. — Châtillon, 77. — Luzy, 102. — Montsauche, 93. — Moulins-Engilbert, 86.

M. Manuel aîné, député, est arrivé hier soir à Nevers, de retour des eaux du Mont-D'or.

Les journaux ont raconté qu'au moment où M. Louis Bonaparte et les siens se sont jetés à la mer pour rejoindre un canot qui venait au devant d'eux, un de ses compagnons, le comte d'Huingue, s'était noyé. Nous apprenons, aujourd'hui, que ce nom a été mal écrit et que l'individu qui a péri de cette manière est le comte de Düin, neveu de l'archevêque de Posen, et Polonais réfugié qui a longtemps habité Nevers où il avait mené un grand train aux dépens de ceux qu'il avait dupés.

M. Dominique, inspecteur des écoles primaires de la Nièvre, est admis à la retraite. M. Schmidt, inspecteur dans le Cher, est appelé à lui succéder.

On lit dans le National de l'Ouest :

M. le ministre des travaux publics va faire un voyage dans les départements; il visitera la Loire depuis Orléans jusqu'à son embouchure, pour s'assurer lui-même des moyens d'améliorer son cours. M. Jaubert doit être à Nantes le 19.

Correspondance locale.

Verneuil.—Dans notre numéro du 6 de ce mois, nous avons parlé d'une réponse de M. Mathieu, propriétaire, demeurant en la commune de Champvert, maire de la commune de Verneuil, à une réclamation présentée au conseil de préfecture par un électeur qui se plaignait d'avoir été arbitrairement rayé de la liste. Nous avons fait connaître la substance de cette lettre, mais nous avons cru devoir n'en pas publier le texte entier, espérant que M. Mathieu lui-même, après quelques instants de réflexion, comprendrait que si nos lecteurs peuvent employer leur temps à lire des réclamations d'intérêt public et les explications qu'elles provoquent, il ne saurait leur convenir d'écouter des injures

dictées par la colère et qui ne sont pas des raisons. Loin de nous savoir gré de cette réserve, M. Mathieu insiste et nous menace, soit d'appeler la loi à son secours, soit de dévoiler au public notre refus. Nous ne cédon pas à la crainte des lois de septembre, car, nous l'avons déjà dit, elles ne dispensent personne d'être modéré et honnête dans les écrits que l'on veut faire insérer aux journaux; mais nous ne voulons pas qu'on puisse croire à un refus dicté par un sentiment de partialité. Nous donnons donc en entier la lettre de M. Mathieu. Que la responsabilité en retombe sur lui!

Verneuil le 31 juillet.

A monsieur le rédacteur du Journal l'Association.

Monsieur le rédacteur, Je viens de lire, dans l'Association du 22 courant, la réclamation, signée Compagnon, adressée à monsieur le préfet de la Nièvre et à messieurs les conseillers de préfecture, à l'occasion des élections municipales de la commune de Verneuil.

Cette réclamation, signée Compagnon, mais non travaillée par lui, est grosse d'injures et basée sur des imputations fausses au vu et su de tous les habitants de Verneuil. Monsieur le préfet, lui seul, à qui je dois rendre compte de mes actes administratifs, connaît la vérité.

Je garderais le silence si je ne voyais, dans l'impudente publicité réclamée auprès de vous par le sieur Compagnon, l'intention précise, évidente et coupable d'induire vos lecteurs en erreur, sur les actes de l'administration municipale de Verneuil.

Je proteste contre ce tissu de mensonges, tracé et brodé dans l'ombre par une main étrangère.

Monsieur le préfet a fait justice de la réclamation du sieur Compagnon en rejetant sa protestation, et en maintenant les élections municipales de Verneuil, après examen.

Que vos lecteurs sachent, monsieur, que le sieur Compagnon a soif d'importance; à tout prix il en veut, nous connaissons celle qu'il a acquise à Champvert; et grâce à la main intéressée qui lui est offerte dans l'ombre, nous lui en prédisons une semblable à Verneuil.

Veillez, je vous prie, insérer cette lettre dans l'un de vos prochains numéros, et agréer mes civilités empressées.

CH. MATHIEU.

M. Mathieu a obtenu la satisfaction qu'il réclamait. Qu'y a-t-il gagné?

Nous n'avons pas garanti et nous ne garantissons pas encore les faits allégués dans la pétition de M. Compagnon; mais, s'ils sont inexacts, il eût été facile à M. Mathieu de confondre son adversaire en prouvant :

- 1° Que M. Compagnon n'a pas été rayé arbitrairement, mais à bon droit, de la liste des électeurs;
- 2° Que cette liste a été publiée et affichée;
- 3° Que M. le préfet n'a pas invité M. le maire à y rétablir le nom de M. Compagnon;
- 4° Qu'au moment où, suivant M. le maire, il était trop tard pour y réintégrer M. Compagnon, M. Mathieu n'a pas cru qu'il fût temps d'y ajouter son laboureur.
- 5° Que M. Mathieu ne demeure pas, comme tout le monde le croit, dans la commune de Champvert, mais dans celle de Verneuil.

Cette preuve faite, M. Compagnon n'aurait certes pas le beau côté de l'affaire. Mais, si M. Mathieu se borne à dire que la demande de M. Compagnon a été rejetée et s'il ajoute (lui qui exige si impérieusement la publicité pour sa lettre), qu'il ne doit compte qu'à M. le préfet de ses actes administratifs, on lui répondra qu'une fin de non-recevoir qu'a dû admettre le conseil de préfecture, ne décide rien sur le fonds de la réclamation; et, au surplus, on l'engagera à revoir notre numéro du 6 de ce mois, où il est question de sa réponse; il y trouvera, quelques lignes plus haut, un bon exemple à suivre; celui d'un maire qui n'affecte pas un dédain orgueilleux et de mauvais goût pour l'opinion publique et qui croit devoir rendre compte à ses concitoyens des actes de son administration.

Prémery. — M. Archambault, ancien négociant retiré à Paris, et frère aîné de M. Archambault, membre du conseil général, vient de faire présent à la petite ville de Prémery d'une pompe à incendie. La lettre dans laquelle il a annoncé cette offre ayant été communiquée au conseil municipal par M. le maire, le conseil municipal a fait adresser ses remerciements à M. Archambault.

M. le maire de Prémery nous écrit pour nous communiquer ces faits et nous adresse en même temps une copie de la lettre de M. Archambault. Nous nous faisons un plaisir de signaler au public l'offre désintéressée de ce citoyen.

FAITS DIVERS.

Le gouvernement était si bien renseigné sur ce qui devait se passer à Boulogne, qu'on a envoyé à plusieurs maires de communes situées sur le littoral de la Normandie les signaux de la plupart des insurgés qui devaient débarquer. L'un de ces maires a envoyé à Paris les renseignements qu'il avait recueillis sur ce sujet. On lit sur sa liste presque tous les noms des personnes qui ont été arrêtées, et de plus les noms de quelques personnes qui n'ont pas débarqué ou qui ont échappé jusqu'à présent aux recherches de la police.

On a trouvé un aigle vivant à bord de l'Edimburg-Castle. Il appartenait à Louis Bonaparte.

Il nous a été révélé de curieuses circonstances sur l'affaire de Boulogne. Le maniaque Louis-Napoléon, dont le nom vient encore de se produire d'une manière si ridicule, n'a été autre chose, assure-t-on, dans cette circonstance, qu'un malheureux instrument entre les mains de certains aventuriers de la Bourse. On dit que le paquebot à vapeur qui a été mis à sa disposition par la compagnie commerciale lui a été procuré par des propriétaires d'actions, qui ont pensé que par ce moyen on éveillerait moins de soupçons qu'en faisant nolisier ce bateau au nom du prince. Les coupables spéculateurs dont ce jeune écrivain a été la dupe avaient, depuis quelque temps, joué un jeu désespéré dans les fonds espagnols; ils ont voulu, dans la crise actuelle, tenter une expérience sur les consolidés, afin de se récupérer de leurs pertes sur les fonds d'Espagne; de là l'usage infâme qu'ils ont fait du jeune Napoléon. Cela est assez probable et doit devenir l'objet d'une sérieuse investigation en haut lieu. (Morning-Post.)

Le Courrier belge cite un fait qui vient à l'appui de cette opinion: « L'échauffourée du neveu de Napoléon était certainement connue à Londres, en haut lieu, le 30 juillet, puisqu'une lettre du 1er août, écrite par un des premiers banquiers d'Angleterre, portait ces mots: » Vous pouvez opérer à la baisse sur tous les fonds belges. Cette baisse ne sera pas produite par les affaires d'Orient, mais par un événement que je ne puis confier au papier. »

Le parlement anglais a dû être prorogé mardi dernier. La tranquillité règne maintenant à Barcelonne et à Madrid.

En exécution de l'ordonnance du roi du 9 de ce mois, M. le chancelier de France vient d'adresser à MM. les membres de la cour des pairs des lettres de convocation pour le mardi 18 de ce mois.

La cour ne s'occupera, suivant ses usages, dans cette première séance, que d'entendre la lecture de l'ordonnance du roi et du réquisitoire du procureur-général, et de rendre, s'il y a lieu, l'arrêt qui ordonnera l'instruction. Les délibérations ultérieures ne pourront avoir lieu qu'après l'instruction du procès.

Lord Palmerston a prononcé, dans la séance des communes du 6 août, quelques paroles qu'il importe de relever. Répondant à cette assertion de M. Hume, que le gouvernement anglais avait garanti à Mehemet la possession de la Syrie, et qu'il avait formellement reconnu l'autorité du pacha sur ce pays, lord Palmerston a dit:

« Le consul-général en Syrie est, sans contredit, sous la dépendance de celui d'Egypte; mais ce dernier agit en vertu d'un exequatur du sultan, comme souverain d'Egypte et de Syrie, et ce fait seul prouve que nous considérons l'Egypte et la Syrie comme des portions de l'empire turc, et que le sultan et non Mehemet-Ali est, pour nous, le souverain de la Syrie. »

Ceci est une leçon de droit des gens qui va directement à l'adresse de M. Thiers. Le consul général d'Angleterre à Alger fonctionne en vertu d'un exequatur du sultan. Donc, suivant les propres expressions de lord Palmerston, ce fait seul prouve que le gouvernement anglais considère l'Algérie comme une portion de l'empire turc, et que le sultan et non Louis-Philippe, est pour lui le souverain de l'Algérie. M. Thiers aura beau sophistiquer sur le droit international, et nier pour le besoin de la cause les principes les plus essentiels, peu importe ici son opinion. Il est clair que lord Palmerston a sur la matière des idées tout à fait différentes de celles de M. le président du conseil; il est clair que pour lui la situation actuelle du consul d'Angleterre à Alger est la négation de notre souveraineté sur ce pays. Et voilà ce qui est important. (National.)

Le 10, à neuf heures du matin, le roi est inopinément arrivé au château des Tuileries. Ce retour imprévu a fait une vive sensation dans Paris. On se demandait quelle raison si grave avait forcé le chef de l'état à quitter les ombrages du château d'Eu pour venir se replonger dans les soins de la politique. Les journaux officiels du soir donnent, il est vrai, cette raison, que le roi serait venu présider le conseil des ministres; mais la cause a généralement paru insuffisante, et on attribue ce voyage brusque à des causes plus sérieuses.

On dit que le roi a reçu à Bu, et transmis hier matin à Paris, une dépêche de Londres, dont le contenu serait un témoignage des dispositions pacifiques du cabinet anglais. Cette dépêche est arrivée à l'hôtel des Capucines au moment où le conseil des ministres y était assemblé et délibérait sur les mesures à prendre par suite des nouvelles de Boulogne.

Le monde des antichambres parle tout bas d'un petit remaniement ministériel. On y dit que le général Cubières vient de commander un magnifique habit de gouverneur-général destiné à inaugurer son commandement de l'Algérie. On en conclut que le maréchal Valée sera bientôt remplacé et que le portefeuille du général Cubières pourrait bien être réservé au maréchal Soult.

Un de nos correspondants ordinairement bien informé de ce qui se passe en France exprime l'opinion que M. Guizot ne retournera pas immédiatement à Londres; il ajoute que le roi des Français a eu avec le duc de Broglie une longue entrevue, que l'on croit être relative à une mission spéciale que le noble duc doit venir remplir en Angleterre. (Morning-Post.)

On écrit de Brives, 5 août :

Mme Lafarge est partie ce matin à six heures pour Tulle dans une chaise de poste, escortée de gendarmes. M. Peyredieu, son avoué, fait le voyage avec elle. Ce départ n'avait point été annoncé, et on ne croyait pas qu'il serait aussi prochain; aussi les spectateurs étaient-ils fort peu nombreux, ce qui a rendu inutile l'escorte que l'on avait composée de huit gendarmes, sans doute pour contenir la foule dont, malgré le secret gardé, on croyait avoir à repousser l'empressement.

Mme Lafarge était fort émue. Son état de santé ne paraît s'être ni amélioré ni empiré depuis le jour où elle a comparu à l'audience du tribunal de police correctionnelle.

Avant d'opérer cette translation, les précautions, qu'exigeait l'humanité ont été prises: hier, trois médecins, MM. Puybaret, Marbeau et Tournadour, commis par M. le procureur du roi, s'étaient rendus à la prison pour examiner l'état de Mme Lafarge. Ils ont déclaré qu'elle pouvait supporter le voyage sans qu'il y eût lieu de craindre aucun accident. Ils n'ont point reconnu chez elle d'autre indice de souffrance que cette toux sèche et fréquente qu'on avait remarqué à l'audience. Ils attribuent ce symptôme à une inflammation de la partie supérieure des bronches, qui présente peu de gravité.

Un très beau détachement de tirailleurs de Vincennes, composé d'environ 150 hommes, est arrivé avant-hier de Châlons par les bateaux à vapeur de la Saône. Ces soldats d'élite se sont embarqués hier sur les paquebots à vapeur du Rhône, se rendant en toute hâte en Afrique. (Courrier de Lyon.)

Les Arabes se raissent sur tous les points de la plaine, au moment même où nous les croyons dans les montagnes, ce qui nous fait supposer qu'ils ont déjà enfoncé leurs récoltes. Un corps de mille hommes environ a fondu ces jours derniers sur la ferme de M. Allebert, peu distante de la Maison-Carrée, et a tout dévasté. Le fermier, aidé de son fils et d'un domestique, a gagné fort heureusement l'étage supérieur de la maison, d'où il a opposé une résistance vraiment héroïque, et a donné ainsi le temps aux troupes d'accourir à son secours. Dans la ferme, personne n'a péri; le fermier, qui n'a cessé de tirer sur les Arabes répandus dans le rez-de-chaussée, en a tué une douzaine. Nous apprenons que depuis M. Allebert a reçu l'ordre de faire évacuer sa ferme. Ceci se passait le 26, et dès le matin nous avons entendu une vive canonnade dans la direction de la Maison-Carrée. L'ennemi met de nouveau le feu partout; à plusieurs reprises une épaisse fumée a intercepté les communications télégraphiques.

Une voiture partie pour Bouffarik avec le dernier convoi dirigé sur Blida est rentrée le 28 sous une escorte composée de 50 cavaliers des régiments de France. Cette voiture, à son arrivée au pont des Chevallots, entre Bouffarik et Douera, a trouvé trois corps décapités. C'étaient des chasseurs de France envoyés, dit-on, à Bouffarik avec des dépêches. On blâme l'autorité de ne pas avoir envoyé un plus fort détachement, nous espérons qu'elle se montrera plus prudente à l'avenir.

Dans la journée du 28, on apprit que les Arabes de Ben-Salem étaient venus inquiéter la tribu amie des Aribis, campée en ce moment non loin du pont de la Maison Carrée. Le général Corbin, informé que l'ennemi devait tenter la nuit suivante un effort contre cette même tribu, prit des mesures en conséquence. Les camps voisins reçurent l'ordre de se disposer à faire sortir une partie de leurs troupes. A deux heures du matin, les Arabes, au nombre d'une centaine, commencèrent à titiller contre la tribu qui prit des mesures en conséquence. Les camps voisins reçurent l'ordre de se disposer à faire sortir une partie de leurs troupes. A deux heures du matin les Arabes au nombre d'une centaine, commencèrent à titiller contre la tribu qui riposta.

Pendant ce temps, deux escadrons de cavalerie s'embusquaient derrière des figuiers de Barbarie, près la Maison-Rouge, passage ordinaire de l'ennemi. Celui-ci, voyant sortir des troupes de la Maison-Carrée, voulut se sauver et donna en plein dans l'embuscade; toute retraite ayant été coupée aux Arabes, que nos cavaliers chargeaient avec une grande impétuosité, ils ne savaient que devenir, et la plupart prirent le parti de s'envelopper dans leur burnous; on en tua quinze ou vingt.

Un corps de mille Arabes a été aperçu se dirigeant vers Torre-Chika; l'ennemi se montre de nouveau partout.

On annonce que les zouaves et le 2^e léger embarqueront prochainement pour la province d'Oran, où vont avoir lieu de grandes opérations militaires. (Courrier.)

L'usage que l'on fait des fruits occasionne souvent des maux d'estomac qui peuvent dégénérer en gastrites, si dès les premiers symptômes on ne se soumet pas à une nourriture légère et réparative, propriété que possède spécialement le RAGAROUT DES ARABES, aliment délicieux dont Mme Henriot, directrice des Messageries Laffitte, à Nevers, est dépositaire.

VARIÉTÉS.

ÉTUDES

Sur les hommes et les écrits de la Révolution française. (1)

QU'EST-CE QUE LE TIERS ?

La fameuse brochure de l'abbé Sieyès Qu'est-ce que le Tiers ? composée pendant la deuxième assemblée de notables, et publiée dans les premiers jours de janvier 89, eut un succès prodigieux, une influence immense sur l'opinion, et imprima une forte impulsion à la marche des esprits.

Le style en est clair, élégant et précis. Les questions y sont posées et discutées avec une netteté qui saisit les esprits justes : les principes et les déductions s'enchaînent avec une logique rigoureuse qui entraîne la conviction.

L'auteur entre ainsi en matière : « Le plan de cet écrit est assez simple. Nous avons trois questions à nous faire :

1° Qu'est-ce que le Tiers ? tout.

2° Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? RIEN.

3° Que demande-t-il ? À ÊTRE QUELQUE CHOSE.

L'abbé Sieyès prouve que le Tiers est tout ; car c'est une nation complète. Que faut-il pour qu'une nation subsiste et prospère ? Des travaux particuliers et des fonctions publiques.

Le Tiers n'était rien dans l'ordre politique, puisque les États-Généraux se composent de trois ordres, il n'avait qu'une voix sur trois ; et ce qui contribuait encore à l'annihiler, c'est que ses prétendus représentants étaient ordinairement pris parmi les privilégiés.

Pour que le Tiers devint quelque chose, on demandait que ses représentants fussent choisis nécessairement dans son sein ; qu'ils fussent en nombre égal à celui des deux autres ordres réunis ; et que le vote eût lieu par tête et non par ordre.

(1) Sous ce titre nous passerons en revue les brochures et les personnages qui ont principalement marqué à la fin du dernier siècle ; nous parlerons aussi des hommes de la Nièvre qui ont joué un rôle dans la révolution.

Si la science politique était la mesure des droits civiques, comme certains publicistes le prétendent de nos jours, le Tiers-Etat en 89 ne méritait pas d'être émancipé, étant fort reculé, non-seulement à l'égard des lumières de ceux qui avaient étudié l'ordre social, mais encore sur cette masse d'idées communes qui forment l'opinion publique.

L'abbé Sieyès soutint qu'il ne peut y avoir dans aucun genre une liberté sans limite ; que pour assurer la véritable représentation du Tiers, il fallait que les privilégiés et leurs adhérents, qui avaient des intérêts opposés aux siens, et étaient ses ennemis, ne pussent être élus : « Je suppose, disait-il, qu'un bailliage veuille absolument se nuire ; doit-il avoir pour cela le droit de nuire aux autres ? Si je suis seul intéressé aux démarches de mon procureur, on pourra se contenter de me dire tant pis pour vous ; pourquoi l'avez-vous mal choisi ? Mais ici les députés d'un district ne sont pas seulement les représentants du bailliage qui les a nommés, ils sont encore appelés à représenter la généralité des citoyens, à voter pour tout le royaume. Il faut donc une règle commune, et des conditions, dussent-elles déplaire à certains commettants, qui puissent rassurer la totalité de la nation contre le caprice de quelques électeurs. »

L'arrêté du conseil qui accorda au Tiers l'égalité dans le nombre des représentants, lui refusa de se faire représenter exclusivement par des députés tirés de son ordre. C'était le placer dans une inégalité humiliante à l'égard des deux premiers ordres qui ne pouvaient pas choisir leurs représentants hors de leur sein.

La solution du vote par tête ou par ordre, fut laissée indécise jusqu'à la réunion des États-généraux. On n'ignore pas les obstacles que rencontra cette légitime réclamation ; on sait que pour obtenir seulement la vérification en commun des pouvoirs des trois ordres, les mandataires du peuple eurent à lutter pendant six semaines contre la cour, la noblesse et le clergé ; et puis, quand la majorité de ce dernier ordre eut décidé de se réunir au Tiers-Etat, intervint le pouvoir royal qui suspendit les séances des représentants de la nation. Cet acte insolent d'un despotisme décrépit provoqua soudainement le serment du Jeu de Paume, serment prêté à la face des satellites de la tyrannie, élan sublime à qui rien n'est comparable dans l'histoire des peuples.

Cet héroïque défi ne fut pas accepté : l'autorité royale recula devant l'énergie des tribuns, et la vérification des pouvoirs en commun fut conquise. Ce n'était pas encore le vote par tête. Les privilégiés ne se tinrent pas pour battus : la cour voulant étouffer la liberté dans son berceau, concentra une armée entre Paris et Versailles, pour intimider l'assemblée, lui dicter ses volontés ou briser les résistances, lorsque le peuple intervint dans le débat, s'insurgea et trancha la question par le siège et la prise de la Bastille. Quand on se rappelle qu'il a fallu que nos pères payassent de leur sang la destruction de cette citadelle du despotisme pour obtenir que les voix de vingt-cinq millions d'hommes comptassent autant que celles de 200,000 privilégiés,

on pense avec douleur que la raison a trop souvent besoin de la force brutale pour triompher, et il faut être doué d'une foi bien vive dans la doctrine du progrès, pour croire qu'il puisse toujours s'accomplir par les seules voies pacifiques.

Dans les trois derniers chapitres de sa brochure, Sieyès examine ce que les ministres ont tenté, et ce que les privilégiés proposaient eux-mêmes en faveur du Tiers ; ce qu'on aurait dû faire ; enfin ce qui restait à faire au Tiers, pour prendre la place qui lui était due.

Les tentatives impuissantes de la royauté, dans les dernières années qui précédèrent la révolution de 1789, pour la prévenir en réformant les abus par le concours des classes privilégiées, ces tentatives impuissantes démontrent que les richesses ne donnent ni le désintéressement, ni les lumières nécessaires pour savoir par quels sacrifices faits à propos, on éloigne les catastrophes qui bouleversent les existences des favoris de la fortune.

Ni les assemblées provinciales, ni les assemblées des notables, ne méritaient la mission qui leur était confiée. Mues par leurs instincts égoïstes, elles ne furent attentives qu'à conserver leurs privilèges et à les défendre contre le roi et la nation. Ce n'est pas que les deux premiers ordres n'aient fourni d'ardents défenseurs à la cause populaire. En première ligne, par leurs talents, étaient Sieyès et Mirabeau, tous deux choisis par le Tiers, parmi les privilégiés ; puis venaient dans l'ordre du Clergé, l'abbé Grégoire, Thibaut, curé de Souppes, don Gerle, l'abbé Goutte, l'abbé Charrier de la Roche, les évêques de Chartres, de Lydda, de Rhodéz et d'Autun ; les archevêques de Vienne et de Bordeaux ; dans l'ordre de la noblesse, le comte d'Entraigues, le vicomte de Noailles, le marquis de la Fayette, les ducs de Liancourt et d'Aiguillon, le chevalier et le comte de Lameth, le président à mortier Lepeletier de St-Fargeau, (1) tous députés à la Constituante, et la plupart membres de la société des Jacobins. Mais la masse des privilégiés sacrifiait sans pudeur les principes éternels de la justice et de la raison, à des intérêts de corps. La noblesse en consentant à participer aux impôts, espérait arrêter la réforme et sauver ses autres privilèges. Les ministres voulaient que les États-généraux votassent par tête les subsides et tout ce qui regardait l'impôt, et décidassent par ordre, selon l'ancien usage, toutes les autres affaires. C'était priver le Tiers des avantages de la double représentation, et donner à la minorité le pouvoir de perpétuer les abus dont elle profitait. Bien que l'abbé Sieyès demandât l'abolition des ordres et combattit les projets de constitutions, imités de celle d'Angleterre, par des raisons tirées de l'état politique et social des deux pays, il n'attaquait la distinction des chambres que dans le sens où ce serait une distinction d'ordre. « Séparez, disait-il, ces deux idées et je serai le premier à demander trois chambres égales en tout, composées chacune du Tiers de la grande députation nationale. »

Ni trouve-t-on pas là le germe des trois grands corps délibérants, le sénat, le corps législatif et le tribunal, que Sieyès, consul, fit plus tard introduire dans la constitution de l'an 8.

Dans un prochain article, nous publierons différents extraits de la brochure, qu'est-ce que le Tiers ? qui résumant assez bien les principes et la doctrine de l'auteur.

(1) Oncle de M. Hector Lepeletier d'Aunay, ancien député de Château-Chinon, président depuis plusieurs années du conseil général de la Nièvre. On sait que Lepeletier de St-Fargeau, député à la Constituante et à la Convention nationale, a été assassiné au Palais-Royal, le 20 janvier 1793, par le garde du corps Paris, pour avoir voté la mort du roi.

Annonces, Avis divers.

BATEAUX A VAPEUR.

Les Inexplosibles.

A DATER DU 1^{er} OCTOBRE 1840.

Service journalier

ENTRE

MOULINS, NEVERS ET DECIZE.

Départ de MOULINS à 6 heures du matin. Départ de DECIZE à 5 heures du matin. Départ de NEVERS pour MOULINS, à 7 heures 1/2 du matin. Départ de NEVERS pour DECIZE, à une heure et demie.

Correspondance avec La Charité, Cosne, Briare, Gien, Orléans, Blois, Tours, Saumur, Angers, Nantes, par les Inexplosibles de la Haute-Loire et de la Loire.

48 heures pour aller de Moulins à Paris.

Correspondance, par diligence, avec Clermont, Lyon, Roanne, Macon, Charolles, Autun, Limoges, Montluçon, Neris, Bourbon, Vichy.

A VENDRE

UN FONDS DE

Cabinet de Lecture,

Parfaitement achalandé et composé des ouvrages des meilleurs auteurs modernes. Fournitures de bureaux, etc. S'adresser à M^e Col, notaire à Nevers.

LA

MAIRIE-PRACTIQUE,

PAR MM. LABROSSE ET MOITIÉ, publiée

Sous les auspices de M. MÉCHIN, préfet de l'Allier,

1 volume grand in-8° de 700 pages environ,

Prix 7 Francs.

A Moulins, chez P. A. DESROSIERS, imprimeur-éditeur.

MM. HOFFMANN

NATURALISTES DE HAMBOURG,

Préviennent le public qu'ils viennent d'arriver en cette ville avec un magnifique

ZÉBU

DES INDES ORIENTALES,

Et deux BELLIERES vivants de la Syrie.

Ces animaux sont visibles tous les jours, à compter de samedi, au Château, depuis 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.

Prix d'entrée, 50 c. les premières, 25 c. les secondes.

AVIS.

M. Diendoné, meunier exploitant le Moulin à vapeur de St-Nicolas à Nevers, voulant se rendre utile au public, dans un moment où les eaux sont très-rares, prévient MM. les propriétaires, fermiers, boulangers et marchands de farine, qu'il se charge de moulinier les plus grandes quantités de grains, comme les plus petites fournées ; son moulin pouvant écraser jusqu'à 600 doubles décalitres par 24 heures, les personnes éloignées de Nevers pourront amener leurs blés et s'en retourner le même jour avec leurs farines.

M. REGNIER,

A Nevers, (près le Pont-Madame),

Prévient les entrepreneurs et les propriétaires qu'il tient toujours le dépôt du ciment romain dit Lacordaire de Pouilly, en Auxois, qui est supérieur à tous les ciments découverts jusqu'à ce jour, qu'il vend à un prix très-moderé.

Comme aussi il tient le dépôt des briques réfractaires du Montet.

Résumé des variations sur les cours du blé aux marchés ci-dessous.

HAUSSE. — Avignon. Baisse. — Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Beaugency, Chartres, Crépy, Châlons-sur-Marne, Clermont (Oise), Dunkerque, Etampes, Gien, Lagny, Melun, Nevers, Nogent-le-Rotrou, Orléans, Peronne, Provins, Rosoy, Sézanne, Tonnerre.

LAPALISSE. (Allier), 7 août. — La foire d'hier a été assez bonne, la vente du blé et celle des bestiaux était active, les prix seulement étaient stationnaires.

Froment 1^{re} qté. 25 50 l'hect. ; 2^e 23 75 ; 3^e 22 75.

ORLÉANS (Loiret), 8 août. Notre marché était à peu près garni comme le précédent ; la mercuriale constate 2-19 par hect. de baisse, et 5 c. sur le pain.

Froment 1^{re} q. 24 f., 2^e q. 21 à 22-50, 3^e q. 18 à 19 f.

Marché de Sceaux 10 Ju août 1840.

Table with 4 columns: amené, Vendus, Paris - Envir., Prix par 1/2 k. sur pied. Rows include Bœufs, Vaches, Veaux, Mouton.

La sorte des bœufs était très médiocre en tout, les meilleurs se trouvaient parmi les Nivernais, les Marchains et les Normands ; ils ont été peu demandés, la vente en a été très lente, elle s'est faite au-dessous du cours de jeudi dernier. Ceux de 1^{re} qualité qui étaient en très petit nombre ont été vendus de 56 à 60 c. le 1/2 kilog., ceux de 2^e qualité de 51 à 55, et ceux de 3^e qualité 44 à 50 c.

Il y avait aujourd'hui quelques bœufs qui avaient été destinés pour l'engrais et que le défaut d'herbes a fait vendre pour la boucherie. Voilà où en est réduit une partie de la Normandie, ce qui ne promet rien de bon pour plus tard.

BOURSE DU 11 AOUT 1840.

Un assez fort mouvement de hausse a eu lieu à Tortoni ; on a fait plusieurs affaires à 85 f. mais comme on ne connaissait aucune cause particulière à cette hausse le 3 est retombé promptement à 92-85 et a ouvert au parquet à 82-60.

La vente ayant été offerte dès les premiers cours, la baisse a pris une assez grande extension, et le 3 est tombé à 81-75 après être remonté à 82-15. Il est de nouveau retombé à 81-95 cours auquel il a fermé au parquet et dans les coulisses de la bourse.

Table with 3 columns: Item, Price, Item, Price. Rows include 5 0/0, 4 0/0, 3 0/0, Oblig. de P., Banque, Naples.

Foires de la Nièvre. — Août.

- 13 Decize 2 jours. 14 La Charité. 15 Marzy appoint. Perroy appoint. Nolay appoint. Frasnay-le-R. appoint. 16 Azy-le-vif appoint. Verneuil appoint. Chevenon appoint. 7 Champallement. Chantenay. Donzy. Imphy. 17 Mhère. Asnan. Montapas ap. la veille. 18 Moulins-Engilbert. 20 Alligny-en-Morvan. Corbigny. 21 Anlezy. Fours. Varzy. 22 Montceaux. 23 Poiseux. 24 St-Parize-le-Ch. 2 j. 25 Cervon. 26 Montigny-sur-Canne. Cosne. 27 Aunay. Lucenay-les-Aix. 28 Entrains. 30 Varconnes-les-Ne. ap. Parigny-les-V. ap. 31 Couloutre.

Etat civil de la ville de Nevers.

Décès du 3 août au 12 août.

Bastat Jean, imprimeur, âgé de 27 ans, né à Coulevre (Allier), époux de Françoise Dubois, décédé rue des Merciers.

Dard Mathurin, ancien boucher, âgé de 72 ans, né à Nevers, veuf de Etienne Teste, rue St-Didier.

Dubourg Laurent, âgé de quarante-cinq ans, fayencier, né à Nevers, époux de Marie Martin, décédé rue du Singe.

Sugnot Marguerite, âgée de 61 ans, née à Nevers, épouse de Pierre Durat, décédée rue de la Pelletterie.

Margot Magdeleine, âgée de 69 ans, rentière, née à St-Eloy, veuve de Jean Gouat, décédée rue des Orfèvres.

Golfard Clotilde-Adèle, âgée de 3 mois, née à Châtillon (Nièvre), décédée rue du Petit-Versailles.

Flogny Marguerite-Suzanne, dite sœur Madeline, de l'ordre de la Charité et de l'instruction chrétienne, âgée de 66 ans, née à Sens (Yonne), décédée à l'hospice.

Mercier Catherine, âgée de 5 ans, décédée rue de Loire.

Jomaron Louise, âgée de 44 ans, née à Lons-le-Saulnier, épouse de Louis Godard, décédée rue des Boucheries.

Maréchal, garçon, présenté sans vie, route de Paris.

Creuzol Auguste, âgé de 2 ans, né à Nevers, décédé rue de la Tartre.

Mariages.

Colas Jacques, employé de l'octroi, né à Tintury, et Charles Anne-Cécile, lingère, née à Champlemy.

Villards Nicolas-Germain, marinier, né à Nevers, et Bouchardon Adèle-Emélie-Clinpe, née à Nevers.

Willmann Jacques, tailleur d'habits, né à Bofrheim (Bas-Rhin), et Désille Anne, lingère, née à Nevers.

Gaillard Louis, journalier, né à Nevers, et Bougnot Geneviève, journalier, née à la Fermeté.

Dominique Pierre, compositeur, né à Nevers, et Faure Marguerite, couturière, née à Nevers.

Naissances.

6 enfants légitimes du sexe masculin. 4 idem féminin. 1 enfant naturel reconnu.

Le Directeur-Gérant, LACOCHE.

Nevers, imprimerie de J. PINET.